



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes, de la Défense, de la  
Coopération et du Commerce extérieur

Madame la Ministre déléguée  
auprès du Premier ministre,  
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 9 février 2026

**Objet : Question parlementaire n° 3614 du 6 février 2026 de Monsieur le Député Franz Fayot et de Monsieur le Député Yves Cruchten concernant « Nouvelles règles israéliennes et accès humanitaire à Gaza ».**

Madame la Ministre,

En date du 6 février 2026, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Il apparaît cependant que la question relève également de la compétence du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Franz Fayot et Monsieur le Député Yves Cruchten.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Affaires étrangères et du  
Commerce extérieur

(s.) Xavier Bettel

